

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 26 AOÛT 1842.

### NATURALISATION ORDINAIRE.

---

*RAPPORT* fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,  
sur la demande du sieur Édouard-Silvestre De Rottermund.

---

MESSIEURS,

Le pétitionnaire, exilé polonais, est âgé de 30 ans; il a été pendant un certain temps professeur à l'école normale de Molenbeek-St-Jean; sa conduite et sa moralité sont sans reproche.

L'une des autorités consultées n'a pas appuyé la demande du pétitionnaire, tandis que l'autre a donné un avis favorable; elle s'est basée, entre autres, sur le défaut de justification d'une habitation en Belgique pendant le temps requis par la loi, et sur la circonstance qu'aucun lien de famille n'aurait attaché le sollicitant à la Belgique; mais il est à remarquer, que, depuis l'émission de cet avis, le sieur De Rottermund a fourni une attestation qu'il habite la ville de Bruxelles depuis le 25 juin 1835, et que postérieurement à ce même avis, son frère, officier dans l'armée belge, a obtenu la naturalisation ordinaire; il est constant, au reste, que le pétitionnaire a déjà rendu des services à la Belgique, puisque différents brevets lui ont été accordés, à savoir: le 25 novembre 1840, un brevet d'invention pour un appareil servant à empêcher les cheminées de fumer; le 6 février 1841, un pareil brevet pour un appareil économique servant à chauffer les appartements; le 15 juillet de la même année, encore un brevet d'invention pour un procédé servant à nettoyer les caractères d'imprimerie et les planches gravées, sans l'emploi de brosses; le 4 août suivant, un brevet de perfectionnement à ce procédé; et enfin, le 30 avril 1842, un brevet d'invention pour un nouvel appareil de chauffage; il est à remarquer enfin, que toutes ces circonstances paraissent avoir été inconnues à l'autorité qui a cru devoir ne pas appuyer la demande du pétitionnaire.

*Le rapporteur,*  
HENOT.

*Le président,*  
F. DU BUS, AÎNÉ.